

EURO MARS 2017

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
Eligibilité: Compte titres & Contrat d'assurance vie et de capitalisation.

Période de commercialisation : du 30 janvier au 31 mars 2017. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

Le produit est émis par Morgan Stanley & Co international PLC (S&P: A+, Moody's: A1) et soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Communication à caractère promotionnel.

Objectifs d'investissement

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Euro Mars 2017 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser au marché actions européen. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®], nommé ci-après « l'Indice ».

Du trimestre 4 à 39, si à l'une des dates d'observations, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 1,5% par trimestre écoulé depuis le lancement¹.

En cas de baisse de l'Indice à maturité au-delà de 35% par rapport à son niveau de référence initial (exclu) et en absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection du capital en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -35% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de remboursement anticipé et en cas de forte hausse des marchés actions.

POINTS CLÉS

- ▶ Un mécanisme de remboursement anticipé du capital¹ activable automatiquement du trimestre 4 à 39, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial à l'une des dates d'observation.
- ▶ Un gain de 1.5% par trimestre écoulé¹ en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé du trimestre 4 à 39 ou à l'échéance, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- ▶ Une perte en capital supérieure à 35% à maturité dans le cas où l'indice enregistre une baisse de plus de 35% par rapport à son niveau de référence initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.

¹ Dans l'ensemble de cette brochure, le terme «Capital» et «Capital Initial» désigne la valeur nominale d'Euro Mars 2017, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. **Les Taux de Rendement Annuel (TRA)** mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 31/03/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 14/04/2027) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. **Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Morgan Stanley & Co International PLC.**

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- ▶ Si à l'une des dates d'observation, du trimestre 4 à 39, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit un gain de 1,5% par trimestre écoulé¹.
- ▶ L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial par anticipation en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à l'une des dates d'observation¹.
- ▶ En l'absence de remboursement anticipé, si le niveau de référence final de l'indice n'a pas baissé de plus de 35% par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial¹.

INCONVÉNIENTS

- ▶ **Le produit ne comporte pas de protection du Capital.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi et dans le pire des cas, nulle. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le niveau de référence final de l'indice serait en baisse de plus de 35% par rapport à son niveau de référence initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.
- ▶ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Morgan Stanley & Co International PLC (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- ▶ Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 31/03/2017, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective. En cas de revente avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux produits avant leur date de remboursement final.
- ▶ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- ▶ Le rendement d'Euro Mars 2017 à maturité est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -35%. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'indice sous-jacent.
- ▶ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.
- ▶ Le gain trimestriel étant plafonné à 1,5% par trimestre écoulé en cas de remboursement anticipé, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'indice¹.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Euro Mars 2017.

Détails du mécanisme de remboursement

MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ¹

Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial + un gain de 1,5% par trimestre écoulé²

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE¹

Le 30 mars 2027, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé :

Cas favorable	Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit : L'intégralité de son capital initial + un gain de 60% (soit 1,5% par trimestre écoulé)²
Cas médian	Si l'indice est en baisse mais n'a pas baissé de plus de 35% par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit : L'intégralité du capital initial²
Cas défavorable	Sinon, si l'indice est en baisse de plus de 35% par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit : Le capital diminué de la baisse de l'indice². L'investisseur subit une perte en capital supérieure à 35%.

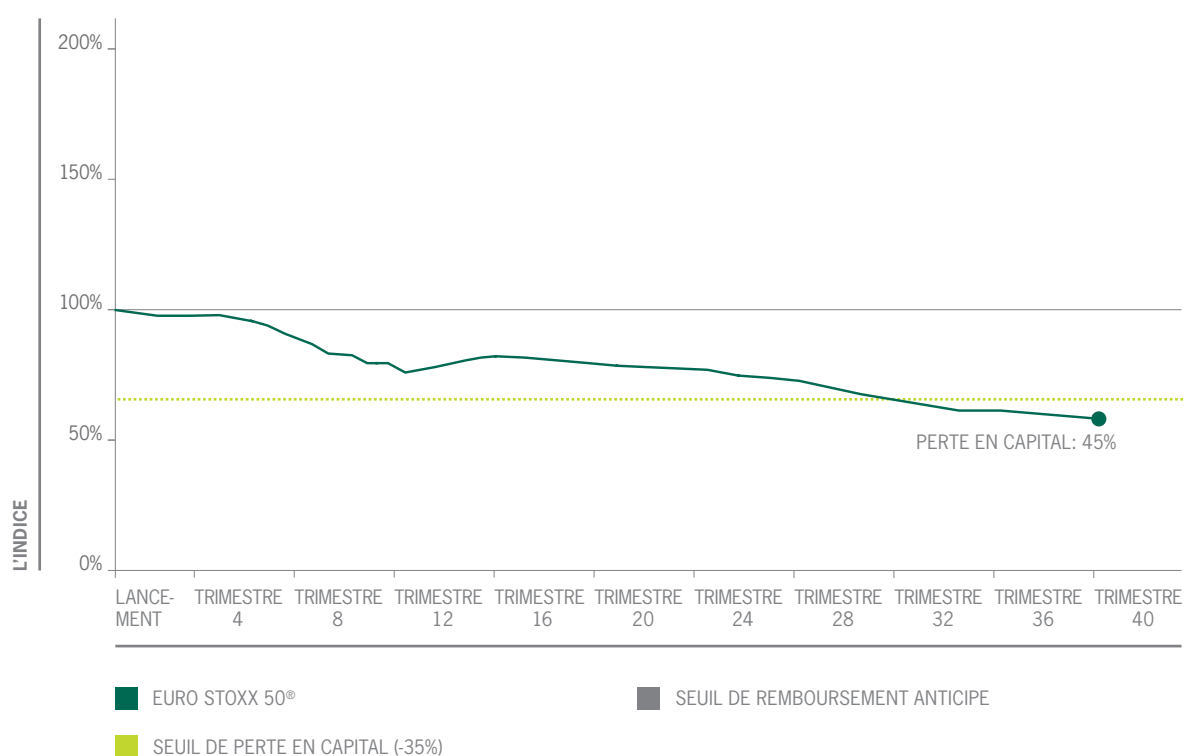
1 Une sortie du produit en marché secondaire (en dehors des conditions définies dans la description des mécanismes de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc présenter un risque de perte en capital.

2 Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Euro Mars 2017.

Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE A 35%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

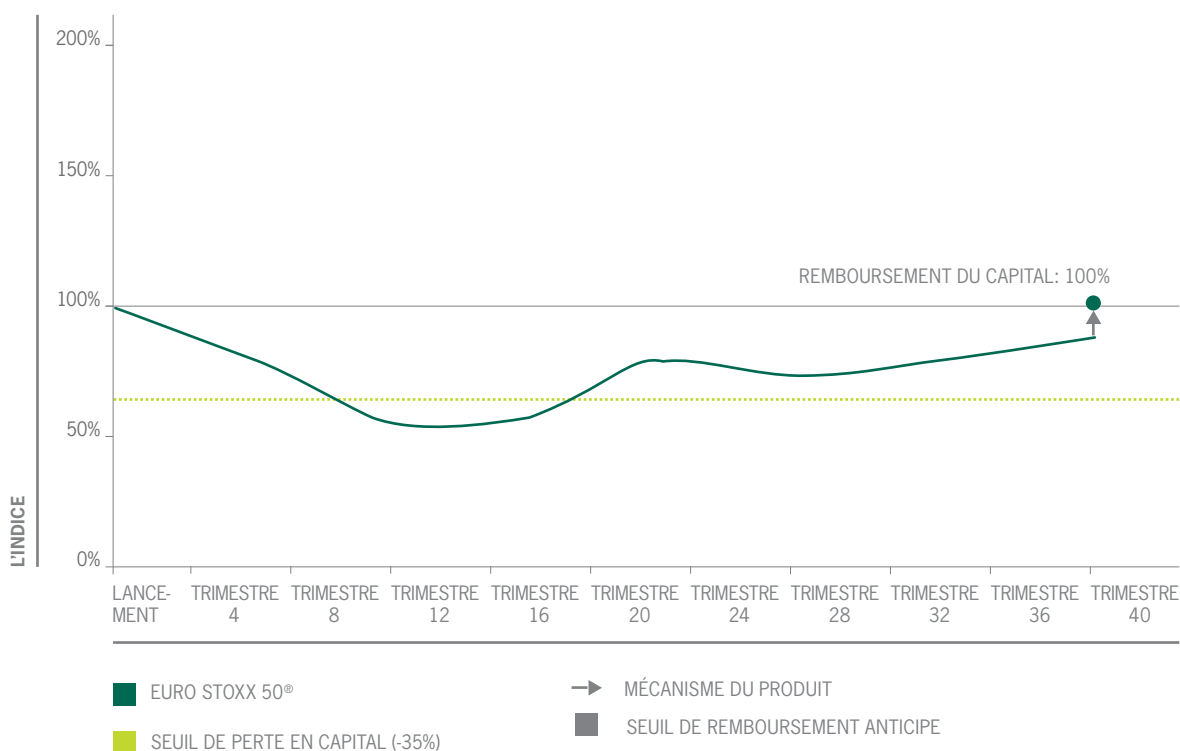


- ▶ Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, l'indice est en baisse par rapport à son niveau de référence initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ A l'issue des 10 ans, l'Indice a baissé de plus de 35% par rapport à son niveau de référence initial (-45%). L'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse de l'indice, soit 55% du capital initial¹. L'investisseur subit une perte en capital.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -6,78%¹, égal à celui d'un investissement direct dans l'indice.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Euro Mars 2017. Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE A 35%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

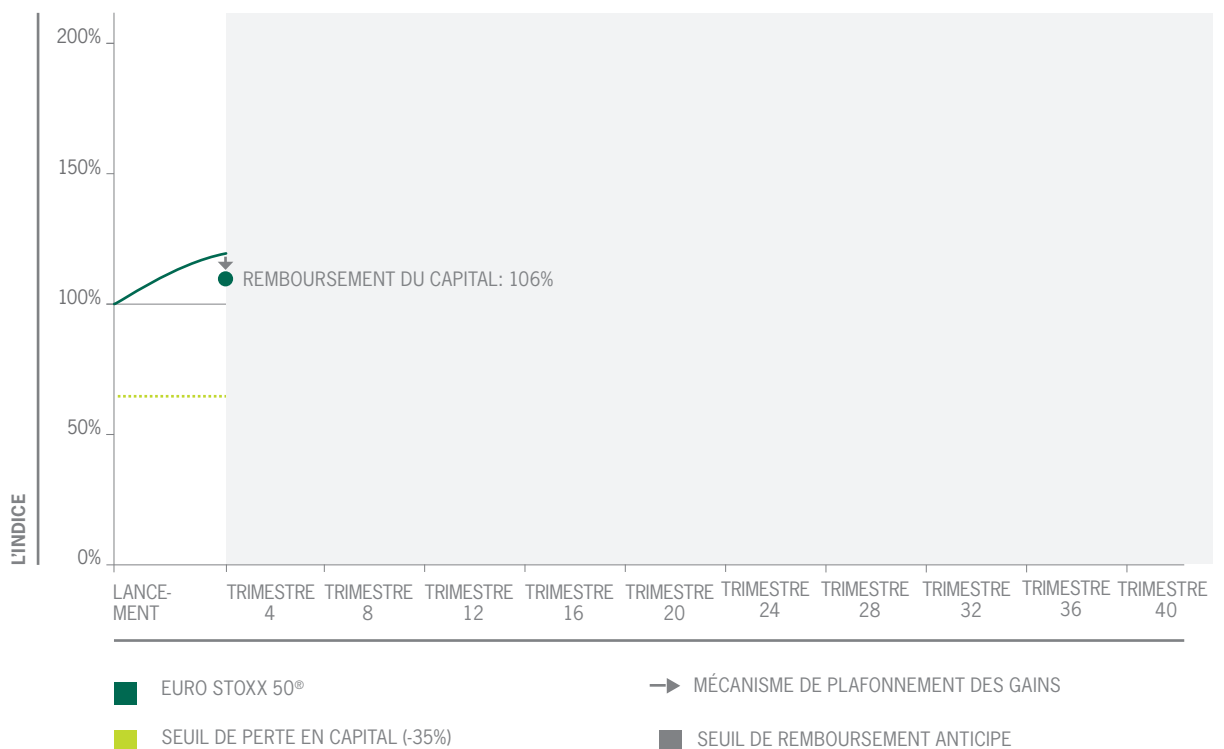


- ▶ Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, l'indice est en baisse par rapport à son niveau de référence initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ A l'issue des 10 ans, le niveau de référence final de l'indice est en baisse (-15%) par rapport à son niveau de référence initial. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial¹.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -1,0%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de -2,60%¹ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme du produit.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Euro Mars 2017. Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE A L'ISSUE DU TRIMESTRE 4

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.



- ▶ A l'issue du trimestre 4, l'Indice est en hausse par rapport à son niveau de référence initial (+15%). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit en plus du capital initial, un gain de 1,5% par trimestre écoulé, soit 106% du capital initial¹.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 4,77%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de 13,40%¹ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Euro Mars 2017. Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

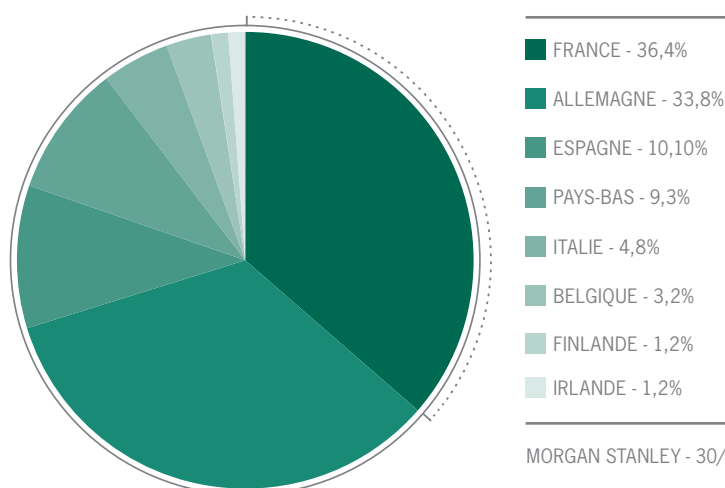
L'indice sous-jacent: l'Euro Stoxx 50®

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro. (site web: www.stoxx.com)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



Caractéristiques principales

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Morgan Stanley & Co International PLC (S&P: A+, Moody's: A1 ¹)
Code ISIN	FR0013231719
Offre au public	Oui, en France
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Date d'émission	30/01/2017
Prix d'émission	99,92% de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 Euros - Montant minimum de souscription: 1 000 Euros
Période de commercialisation	Entre le 30 janvier et le 31 mars 2017, le prix progressera régulièrement autaux de 0,50% pour atteindre 100% le 31 mars 2017. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
Niveau de référence initial	Cours de clôture de l'indice le 31 mars 2017.
Niveau de référence final	Cours de clôture de l'indice le 30 mars 2027.
Date de maturité	14/04/2027
Dates d'observation	03/04/2018, 02/07/2018, 01/10/2018, 02/01/2019, 01/04/2019, 01/07/2019, 30/09/2019, 30/12/2019, 30/03/2020, 30/06/2020, 30/09/2020, 30/12/2020, 30/03/2021, 30/06/2021, 30/09/2021, 30/12/2021, 30/03/2022, 30/06/2022, 30/09/2022, 30/12/2022, 30/03/2023, 30/06/2023, 02/10/2023, 02/01/2024, 02/04/2024, 01/07/2024, 30/09/2024, 30/12/2024, 31/03/2025, 30/06/2025, 30/09/2025, 30/12/2025, 30/03/2026, 30/06/2026, 30/09/2026, 30/12/2026
Dates de Paiement	14 jours calendaires après la date d'observation concernée
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
Commission de distribution	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres, l'Émetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 0,80% par an, sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du produit par une rémunération à l'émission du produit et/ ou par des commissions annuelles. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande
Règlement/livraison	Euroclear France
Listing	Bourse de Luxembourg
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Fininfo et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Pricing Partners - sur une base bimensuelle a minima
Droit applicable	Droit Français

1 Notations de crédit au 12 janvier 2017

Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est en fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une des ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par MSI plc.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Avertissement sur l'Indice : L'indice Euro STOXX 50® est la propriété intellectuelle (incluant les marques enregistrées) de Stoxx Limited, Zurich, Switzerland (le "Concédant"), qui est utilisé sous License. Les titres basés sur l'Indice ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par le concédant et ne peuvent entraîner de responsabilités sur eux.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Euro Mars 2017 décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au prospectus de base (en date du 12 janvier 2017) conforme à la directive 2003/71/EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les «Final Terms» (en date du 26 janvier 2017) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet «www.morganstanleyiq.eu». Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande.

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC
61 RUE DE MONCEAU
75008 PARIS

Morgan Stanley & Co. International Plc est agréée et régulée par la Financial Services Authority
(numéro d'enregistrement 165935)

Morgan Stanley